

Développement social

Qu'est-ce que le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base?

Le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base est offert par le ministère de Développement social (DS) et vise à aider les ménages autochtones et non autochtones hors réserve admissibles à obtenir un logement abordable, adéquat et convenable dans les localités rurales ayant une population inférieure à 2 500 habitants.

Qui est admissible?

Les logements subventionnés sont offerts aux ménages à faible revenu dont le revenu est inférieur au plafond de revenu fixé, qui varie selon la taille du ménage et la région de la province.

Quelles sont les modalités du programme?

Les locataires qui sont admissibles au Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base bénéficient d'un loyer ramené à 30 % du revenu rajusté du ménage.

Avez-vous des questions?

Communiquez avec votre bureau régional de Développement social.

Chaleur	1-866-441-4341	Péninsule Acadienne	1-866-441-4149
Restigouche	1-866-441-4245	Miramichi	1-866-441-4246
Edmundston	1-866-441-4249	Moncton	1-866-426-5191
Fredericton	1-866-444-8838	Saint John	1-866-441-4340